Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240301-DM2024_034-CC

N° 2024-034

Nomenclature :
1. - Commande publique
1.1 - Marchés Publics
1.1.25 - Avenants

OBJET: Travaux d'aménagement des locaux administratifs et annexes du centre technique municipal sur la Commune de Surgères – Avenant n°1 au lot n° 12

Service Centre Technique Municipal

MAIRIE DE
17700 SURGERES
12 MARS 2024
N° 1108

Gestion courrier
original : AG
copies : CT
Compta

COMMUNE DE SURGERES

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de SURGERES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU les marchés signés le 27 avril 2023 avec la Société SOLINOME, dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux administratifs et annexes du Centre Technique Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de faire un ragréage fibré préalablement à la pose du carrelage, afin de rattraper l'important dénivelé dans la salle de convivialité et dans les vestiaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°1 au lot n°12 – REVÊTEMENT DE SOL ET MUR avec la Société SOLINOME – 3 rue Joseph Cugnot – 17180 PÉRIGNY,

ARTICLE 2 : Que le montant de l'avenant est de 1 400,00 € HT (1 680,00 € TTC), portant le marché à 23 964,40 € HT (28 757,28 € TTC).

ARTICLE 3 : Que les autres clauses du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGERES, le 1er mars 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Catherine DESPREZ.